

Communauté de Communes du Pays de Bâgé 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués : > en exercice : 32 > pour : 32
> présents : 30 > contre :
> votants : 32 > blanc :
> abstention :

Date de convocation : 1^{er} décembre 2015

Séance du 7 décembre 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 7 DÉCEMBRE à 20H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Manziat, sous la présidence de Guy BILLOUDET.

Communes de	Asnières/Saône Bâgé-la-Ville	WILLEMS Jean-Marc-FONTIS Michel REPIQUET Dominique-BOSSAN Françoise- DIOCHON Eric- VALETTE-RACH Lydie-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel Dommartin Feillens	THEVENOT Jean-Claude-FERRAND Jean-Claude NOVE-JOSSERAND Michel-BERNIGAUD Christian BILLOUDET Guy-DUBY Françoise-MONTErrAT Guy
	Manziat	BORNAREL René-DUMAS Gilles LARDET Denis-BERNARD Stéphanie-COULON Arnaud- CATHERIN Agnès
	Replonges	VERNOUX Bertrand-RETY Jean-Pierre-ROBIN Pascale- BENAS Jean-Paul-BERTHET Laurence-PAQUELIER François
	St-André-de-Bâgé Vésines	CLERE Daniel-PLENARD Philippe JULLIN Gilbert-DOUARD Elisabeth

Etaient absents les délégués suivants : RENOUD-LYAT Catherine et PRUDENT Sylvette.

Madame Catherine RENOUD-LYAT a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.
Madame Sylvette PRUDENT a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Monsieur Arnaud COULON a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Commune de Bâgé-la-Ville – Modification simplifiée du PLU.

La commune de Bâgé-la-Ville dispose d'un PLU approuvé par délibération en date du 3 mars 2005.

Par arrêté municipal en date du 26 mars 2015, une modification simplifiée a été engagée afin de le faire évoluer pour rendre possible un projet porté par la SEMCODA, corriger des incohérences du règlement et mettre à jour la liste des emplacements réservés.

Par délibération en date du 15 décembre 2014, la Communauté de Communes du Pays de Bâgé a pris la compétence PLU.

En application de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme « un établissement de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou d'un transfert de compétence ».

Par délibération en date du 15 octobre 2015, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-la-Ville a donné son accord pour que la Communauté de Communes du Pays de Bâgé achève la procédure simplifiée du PLU.

Le projet de modification simplifiée – annexé – peut être mis à disposition du public.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé en date du 15 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bâgé-la-Ville en date du 15 octobre 2015,


.../...

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DÉCIDE de mettre le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Bâgé-la-Ville, accompagné des autres pièces du dossier, à la disposition du public ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé, qui seront déposés à la mairie de Bâgé-la-Ville pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels de la mairie, du 2 janvier 2016 au 1^{er} février 2016, de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi, de 15h00 à 17h00 le vendredi et de 8h30 à 11h30 le samedi,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Président,



Communaute
Pays de
BÂGE
(Ain)
de Communes

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 09.12.2015
et publication ou notification
le 09.12.2015
Le Président,

